

14270/1/19 REV 1

(OR. en)

PRESSE 62
PR CO 62

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3729^e session du Conseil

Affaires générales

Bruxelles, le 19 novembre 2019

Président **Tytti Tuppurainen**
Ministre finlandaise des affaires européennes

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 6319 / 6319 Fax +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

14270/1/19 REV 1

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Prochain cadre financier pluriannuel	3
Conseil européen de décembre	3
Renforcement de l'état de droit dans l'UE	3
Élargissement	4

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES GÉNÉRALES

– Conclusions sur les océans et les mers	5
--	---

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

– Mécanisme de protection civile de l'UE	5
--	---

MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE

– Règlement relatif aux statistiques européennes d'entreprises (FRIBS)*	5
---	---

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Prochain cadre financier pluriannuel

Le Conseil a fait le point sur les travaux relatifs au cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027. La présidence a indiqué qu'elle compte présenter le cadre de négociation complet, assorti de chiffres, à la fin du mois de novembre pour la dernière phase des négociations. Lors de la session du Conseil des affaires générales de décembre, les ministres auront un débat sur le cadre de négociation avant la réunion du Conseil européen.

Conseil européen de décembre

Les ministres ont commencé à préparer la réunion du Conseil européen des 12 et 13 décembre en examinant le projet d'ordre du jour annoté.

Conformément à ses conclusions de juin, le Conseil européen devrait revenir en décembre sur la question du changement climatique. Les dirigeants se concentreront en particulier sur l'objectif visant à parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050. L'objectif est de finaliser les orientations en vue de l'adoption de la stratégie à long terme de l'UE et de sa communication à la CCNUCC au début de l'année 2020.

Les dirigeants devraient également mener une discussion de fond sur le prochain CFP à la suite de la présentation par la présidence d'un cadre de négociation assorti de chiffres.

En fonction de l'actualité, le Conseil européen pourrait se pencher sur des questions de politique étrangère spécifiques.

Renforcement de l'état de droit dans l'UE

Le Conseil a procédé à l'examen de son dialogue annuel sur l'état de droit et à une discussion sur des conclusions sur la question. En l'absence de consensus sur le texte, la présidence a décidé d'élaborer des conclusions. Elle a constaté que 26 délégations soutenaient le texte ou ne s'y opposaient pas.

Dans les conclusions, il est proposé que les débats thématiques actuels relevant du dialogue du Conseil sur l'état de droit s'inscrivent dans un débat annuel plus général sur la situation de l'état de droit au sein de l'UE, qui inclue tous les États membres et identifie les tendances positives et négatives. Les États membres soutenant ces conclusions conviennent aussi que ce bilan annuel pourrait s'appuyer sur les nouveaux rapports annuels de la Commission européenne sur l'état de droit, tout en invitant celle-ci à associer étroitement les États membres à leur élaboration.

Le Conseil a aussi eu un échange de vues avec Michael O'Flaherty, directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, sur les liens entre démocratie, état de droit et droits fondamentaux.

M. O'Flaherty a souligné que les droits fondamentaux font partie intégrante de l'état de droit dans l'Union européenne et que toutes les actions menées dans ce domaine devraient reposer sur des éléments factuels, afin d'assurer l'objectivité, la non-discrimination et l'égalité de traitement entre tous les États membres.

Conclusions de la présidence sur l'évaluation du dialogue annuel sur l'état de droit

Élargissement

Le Conseil a fait le point sur l'élargissement et le processus de stabilisation et d'association à la suite du Conseil européen d'octobre.

Les débats ont essentiellement porté sur les pistes à explorer pour faciliter les discussions qui se tiendront au sein du Conseil européen, lorsqu'il reviendra sur la question de l'élargissement au printemps prochain.

À l'issue des débats, la présidence a pris note de l'attachement commun des États membres à la perspective européenne des Balkans occidentaux et au maintien du dialogue avec la région. La présidence a également constaté une compréhension commune de l'utilité d'examiner l'efficacité du processus des négociations d'adhésion, ainsi que de la nécessité de nouveaux bilans sur l'avancement des réformes.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES GÉNÉRALES

Conclusions sur les océans et les mers

Le Conseil a adopté ce jour des conclusions sur les océans et les mers, dans lesquelles il souligne que le changement climatique constitue une menace directe et existentielle pour la vie dans les océans et les mers du monde entier. Dans ces conclusions, il appelle à renforcer l'action à tous les niveaux de gouvernance pour protéger les écosystèmes marins et côtiers. Il note avec une grande inquiétude que les mers régionales européennes se réchauffent plus rapidement que la moyenne.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Les conclusions du Conseil figurent dans le document [14249/19](#).

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Mécanisme de protection civile de l'UE

Le Conseil a approuvé un mandat partiel de négociation concernant une proposition visant à modifier la décision relative au mécanisme de protection civile de l'UE (doc. [13792/19](#)). Ce texte fait partie des propositions sectorielles faites dans le contexte de l'élaboration du cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027.

Les questions liées au budget et les questions horizontales, qui sont actuellement examinées dans le cadre des négociations sur le prochain CFP de l'UE ne relèvent pas du champ d'application de cet accord.

MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE

Règlement relatif aux statistiques européennes d'entreprises (FRIBS)*

Le Conseil a approuvé la position du Parlement européen en première lecture sur un projet de règlement visant à établir un cadre juridique commun pour la production et la compilation de statistiques sur les entreprises dans l'ensemble de l'UE. Les délégations tchèque, hongroise et du Royaume-Uni se sont abstenues.

Le règlement établit un cadre juridique commun pour l'élaboration, la production et la diffusion de statistiques européennes relatives à la structure, aux activités économiques et à la performance des entreprises. Il institue également le réseau européen de répertoires statistiques nationaux d'entreprises et le répertoire EuroGroups.

Le règlement est par conséquent adopté dans la formulation correspondant à la position du Parlement européen.

Doc. [PE-CONS 81/19](#)